

Favoriser l'insertion professionnelle et sociale des publics les plus fragiles

Constats

QPV

Les quartiers dits «prioritaires» de la politique de la ville (QPV) sont les territoires où s'applique une politique qui a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Ces quartiers, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, ont souvent des difficultés d'accès aux services et aux soins.

Les enjeux

- Favoriser l'insertion professionnelle durable
- Réduire les inégalités territoriales
- Adapter les parcours aux publics les plus éloignés de l'emploi

Des fragilités sociales à prendre en compte

- 16 % de la population de PAA vit sous le seuil de pauvreté. La précarité monétaire est particulièrement accentuée pour les jeunes (26 %) et les familles monoparentales (33 %), dont le recours aux dispositifs de solidarité (RSA/Prime d'activité) dépasse les moyennes régionales.
- En cohérence avec le profil socioprofessionnel de ses actifs, PAA présente un revenu médian inférieur à la moyenne régionale (21 930 € par an, contre 22 820 €).
- Bien que les revenus soient globalement modestes dans le territoire, les écarts du niveau de vie entre populations demeurent moins importants, traduisant des inégalités davantage liées à une faible concentration des hauts revenus qu'à une surreprésentation des ménages précaires.
- La proportion de jeunes de moins de 25 ans ni en emploi, ni en études (NEET) atteint 17 % dans le territoire (comme en région).
- Des situations de précarité dans le QPV de Digne-les-Bains, où 42 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et la part des jeunes non insérés est plus importante (32 % des jeunes de 16 à 25 ans).
- Le territoire s'engage sur une dynamique d'insertion ciblée sur le QPV de Digne-les-Bains, en s'appuyant sur des dispositifs dédiés (Entrepreneuriat Quartiers 2030, CitésLab, fonds de participation).

Des difficultés spécifiques qui entravent l'insertion professionnelle

- La population de PAA présente un niveau de qualification globalement inférieur à la moyenne régionale. Les diplômés du supérieur représentent 28 % des personnes non scolarisées de 15 ans et plus, contre 34 % en région.
- Les étrangers représentent 5 % de la population de Provence-Alpes-Agglomération, soit un peu plus de 2 400 personnes.
- La maîtrise insuffisante du français par une partie des populations étrangères peut constituer un frein à l'accès à l'emploi, ainsi qu'à l'accomplissement des démarches administratives et de la vie quotidienne. Des dispositifs de Français langue étrangère (FLE) sont portés par l'École de la 2^e Chance et les organismes de formation locaux.

Pistes d'actions

1 Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à la formation des publics fragiles

- Déployer des actions d'accompagnement de proximité, notamment vers les publics vulnérables et les personnes éloignées de l'emploi (jeunes NEETS, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires RSA/PA, familles monoparentales...).
- Accompagner les jeunes non-insérés à travers d'actions ciblées : ateliers d'orientation, mentorat avec les entreprises, immersion en entreprise et dispositifs d'insertion sociale en partenariats avec la Mission locale.
- Favoriser les passerelles entre éducation, formation et monde professionnel, notamment via des actions de découverte des métiers (tels que le projet Les Papoteurs d'OPCO EP dans les sections ULIS et SEGPA).
- Poursuivre la mise en œuvre du dispositif Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuel (POEI).
- Communiquer sur l'offre de services du Réseau pour l'Emploi au niveau des élus communaux et intercommunaux pour assurer un relai avec le public.

2 Adapter les parcours aux publics rencontrant des difficultés spécifiques

- Sensibiliser les entreprises de Digne-les-Bains pour développer l'alternance avec des jeunes issus du QPV.
- Sensibiliser les jeunes et les demandeurs d'emploi aux dispositifs d'alternance.
- Développer les formations linguistiques (FLE) ainsi que les dispositifs de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Renforcer l'accompagnement des publics allophones pour lever les freins linguistiques, à l'emploi, à la formation et à l'autonomie.
- Promouvoir « PAAsserelle » (transport à la demande en moyenne-Durance) pour favoriser l'accès à l'emploi ou aux activités solidaires.

3 Encourager la lutte contre les discriminations

- Déployer le module de formation de la Mission Locale ou du CIDFF 04 auprès des employeurs pour lutter contre les discriminations.
- Intégrer le sujet de la lutte contre les discriminations à l'embauche, y compris les apprentis, dans les thèmes des petits-déjeuners entreprises.
- Déployer des projets ludiques ou culturels pour sensibiliser contre les discriminations à l'embauche.

Partenaires pressentis

Provence-Alpes-Agglomération (PAA), Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence (DDETSPP 04), Opérateurs du Réseau Pour l'Emploi, France Travail, Mission Locale, Cap Emploi, Réseau Initiative Alpes-Provence, Conseil départemental, OPCO, France Services, Comité Local Ecole-Entreprise, communes membres, Ecole de la Deuxième chance (E2C) de Digne-les-Bains, Région académique, organismes de formation, Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA), associations, Union des entreprises (UDE 04), Maison familiale rurale (MFR), Point Rencontre, Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) COALLIA, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 04) ...